

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 97 (1952)
Heft: 2

Artikel: Défense occidentale
Autor: Pergent, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-348471>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Défense occidentale

Depuis cet été il semblait qu'allait se clore, au plus tard avec la fin de l'année 1951, la période des grandes décisions de principe. 1951 n'a certes pas été sans réalisations ; ce fut surtout celle de la création du commandement suprême et de sa première articulation. Mais l'année s'est terminée sans que rien fût encore décidé quant à la participation de l'Allemagne de l'Ouest. Pendant près d'un an ce problème épineux a été renvoyé de conférence en conférence. Il est de nouveau repoussé à février de l'année nouvelle, peut-être mars. Il semble pourtant que cette fois il ne puisse plus être différé. Toutefois les événements ont montré qu'en cette matière il est difficile d'être affirmatif.

De plus l'année s'est achevée avec l'impression d'un certain flottement au sein du N.A.T.O. et à son organisme militaire de commandement, le S.H.A.P.E. Est-ce réellement du flottement ? Disons plutôt des :

INCERTITUDES

Celles-ci sont d'ordre assez varié. Il en est qui découlent des rumeurs persistantes, et maintenant précisées semble-t-il, au sujet de l'intention du général Eisenhower de laisser porter sa candidature à la présidence des Etats-Unis ; son départ créerait un vide ; il n'est présentement aucune personnalité militaire universellement reconnue, susceptible de lui succéder. On a envisagé également le départ de son premier adjoint, le maréchal Montgomery, sollicité pour jouer en Malaisie le

rôle tenu par le général de Lattre en Indochine — deux points du globe presque aussi importants pour la défense de l'Occident que la plaine de l'Elbe au Rhin.

Toujours au sujet du S.H.A.P.E., il serait fortement question d'une réorganisation d'ensemble demandée par l'Angleterre, qui porterait en premier lieu sur le fameux « amiral atlantique » réclamé par elle ; et dont l'idée maîtresse serait, en second lieu, d'augmenter notablement les pouvoirs du « standing group », organisme stratégique du Pacte, où ne sont pratiquement représentés que les Trois Grands, et à qui il serait plus facile d'acquiescer une autorité directoriale qu'au S.H.A.P.E. ; celui-ci en effet est le point d'aboutissement de nombreuses influences qui joueraient encore plus librement dans le cas du départ du général Eisenhower. — Enfin il serait question d'intercaler une personnalité politique entre le commandement suprême et le pouvoir civil dont dépendra l'Armée européenne, lorsque celle-ci verra le jour. Il sera en effet nécessaire de lui assurer une liaison dans la cascade des instances politico-militaires ; la personnalité en question, dotée de compétences civiles devrait être... un militaire, car il serait encadré de commandements militaires. — Il est donc compréhensible que la perspective de changements notables dans le S.H.A.P.E. suffise à fausser quelque peu l'harmonie de sa bonne marche.

D'autres incertitudes sont nées au sujet de la capacité financière et économique des pays européens à mettre sur pied leurs programmes de réarmement. Ceux-ci sont apparus trop ambitieux à l'usage et ont dû être réduits — sans que cela fût indiqué textuellement — à peu près dans la même mesure que le coût des matières premières et de la production a augmenté. La fin de l'année 1951 accuse quinze divisions « atlantiques » au lieu des vingt prévues ; c'est-à-dire un déchet de 25 %, correspondant proportionnellement au renchérissement général.

En outre les « Sages » sont intervenus, après avoir entrepris

des études approfondies pour jauger et chiffrer l'effort de chacun. Ils se sont déclarés satisfaits des apports des puissances anglo-saxonnes — étant eux-mêmes dominés par des personnalités de ces deux pays ! Ils ont infligé une sorte d'amende de 5 % d'augmentation à la France, apparemment sans tenir compte de l'affaire indochinoise, qui engloutit environ le tiers du budget militaire, soit plus d'un milliard par jour ! Ils ont vertement tancé la Belgique, estimée à 50 % d'insuffisance, le Danemark, ainsi que les « petits » en général. La Belgique s'est vigoureusement rebiffée, malgré la sagesse qui devrait être reconnue à de tels oracles. Il est certes fort difficile d'établir une commune mesure d'appréciation pour des pays ayant tous des situations différentes. Néanmoins des écarts de 50 %, même si cela était exagéré, dénotent un certain laisser-aller, surtout étant donné la situation économique excellente de ce pays.

Toutefois, à côté de ces raisons nombreuses d'incertitude ou de ces points faibles dans une œuvre immense de coordination, il est quelques faits plus nets et positifs à noter, notamment dans la poursuite de l'organisation du commandement. Un document de base sous forme d'une déclaration quadripartite (les Trois Grands et la Turquie) a été libellé pour donner vie au commandement suprême allié dans le Moyen-Orient. C'est un chaînon de plus paraissant solidement arrimé. Si la Grande-Bretagne n'est pas parvenue à résoudre son conflit avec l'Égypte et à intégrer celle-ci dans ce nouveau commandement, elle donne par contre l'impression très nette de tenir fermement le Canal de Suez.

Enfin en Méditerranée, toujours dans le sens de l'organisation du commandement, la France obtient d'être représentée par un adjoint militaire (général Bertrand) au commandement de l'amiral Carney (Europe-Sud) à Naples. De plus elle a reçu satisfaction quant à sa demande d'un commandement en propre de la Méditerranée occidentale (amiral Sala). — Cependant la grosse question d'actualité est celle de :

L'ARMÉE EUROPÉENNE

Elle est actuellement activement débattue et paraît enfin sortir de cette phase interminable de tâtonnement et de discussions qui faisait désespérer de sa réalisation... « Force européenne unifiée », c'est-à-dire atlantique, et « Armée européenne » — tout court — ont longtemps éveillé l'impression d'être, l'une par rapport à l'autre, comme deux cercles vicieux tournant en sens inverse de surcroît. Elles semblaient aussi s'exclure mutuellement et faire double emploi. On sait que ce problème très délicat est né de l'ancienne rivalité franco-allemande et de la crainte de la France de voir renaître une Wehrmacht puissante. Crainte plutôt basée sur le passé, puisque cet ancien conflit franco-allemand est maintenant dominé sans conteste par un autre conflit d'une envergure bien supérieure et mettant aux prises deux continents, l'américain et l'eurasiatique.

Il eût fallu certes une « explication » franco-allemande, franche et complète, comme l'a préconisée non sans raison le général de Gaulle. Un gouvernement français plus solidement installé eût-il pu provoquer une entente durable ? Ce n'est pas impossible. En tout cas il aurait eu le bénéfice du geste et gagné en autorité « européenne », car là est le nœud de la question de l'Europe, plutôt que de louvoyer pour finalement accepter par un biais, qui est loin de lui être entièrement favorable, ce réarmement allemand jugé nécessaire par ailleurs.

Les conceptions « atlantiques », il est vrai, ont évolué considérablement. « Ike » le premier, a éprouvé un besoin de simplification dans ses rapports avec les onze partenaires de la communauté. Il lui est apparu que ceux-ci pouvaient être ramenés à trois groupes : U.S.A. et Canada ; Angleterre et Dominions ; France, comme partenaire principal, fondue dans un groupement Europe. La prise de position du général

Eisenhower a donc été déterminante. Ainsi on en revient au vieux principe militaire, teinté de politique dans le cas présent, selon lequel un chef commande à trois subordonnés ; il n'y a que le caporal qui commande à six ou sept et nul n'ignore que ça marche toujours bien mal...

L'économie de l'Armée européenne part d'une idée abstraite ou assez artificielle, ou encore découle d'une nécessité préconçue, pour aboutir à un principe concret et rationnel. L'idée est d'éviter la reconstitution d'une armée allemande autonome ; elle risque d'amoinrir l'ardeur dans la participation allemande et l'enthousiasme des exécutants ; elle implique que tous les partenaires renoncent peu à peu à avoir eux-mêmes une armée nationale. — Le principe est l'amalgame poussé le plus loin possible des différents contingents des pays de l'Europe occidentale continentale. En outre la création même d'une armée échappant aux pouvoirs gouvernementaux dont elle émane, appelle obligatoirement la naissance d'une nouvelle autorité dont elle dépendra ; il s'agit donc d'un organisme politique superposé aux gouvernements en cause et appelé « supranational », c'est-à-dire dont les pouvoirs seront faits des délégations de souveraineté consenties par les différents Etats.

Telles sont les données de base. — Il est à remarquer immédiatement que l'Angleterre, centre de gravité de ses Dominions, s'est abstenue d'emblée de participer à une entité européenne. Il ne saurait en être question de la part des Etats-Unis. Ainsi d'une manière ou d'une autre il y aura coexistence de l'Armée ou « force » européenne unifiée (du Pacte) et d'une Armée européenne. Première complication, toutefois non insurmontable ; il y aura lieu de créer les subordinations nécessaires et les organismes de liaison, avec la difficulté d'encastrent le pouvoir supranational dans la hiérarchie atlantique.

Mais les vraies difficultés sont surtout d'ordre politique. Régées initialement quant au Pacte atlantique, elles resur-

gissent au sujet de l'Armée européenne. Elles proviennent au premier chef de la constitution et de la délimitation des compétences du pouvoir surpranational. Celui-ci doit conduire normalement à une fédération de l'Europe occidentale. Mais on en discute déjà depuis un an...

Enfin les premières décisions sont intervenues. Une entente a été trouvée entre les six pays intéressés. Cependant il faut noter qu'elle est loin de réaliser les idées des auteurs du projet. Il en a été dit très justement que, pour se soustraire aux difficultés du présent immédiat, on s'est réfugié dans le futur lointain en posant les principes d'une Europe fédérée. Ainsi l'entente reste pour une grande part théorique et idéale, ce qui néanmoins est réjouissant pour l'Europe. Pratiquement toutefois, la création de certains organismes est prévue, sous réserve des ratifications parlementaires : notamment un Commissariat à la Défense, de caractère exécutif, premier fondement de l'Armée européenne. Sur le plan militaire, les choses semblent se préciser davantage par la formation prévue de 43 divisions, appelées groupements nationaux, dont douze allemandes ; leur recrutement pourra commencer incessamment.

Celles-ci représentent donc l'objectif — atteint — d'une longue année de discussions.

Ainsi, d'une part, un point précis, et de l'autre, des institutions acquises en principe et à réaliser par phases successives, mais qui nécessiteront encore de nombreuses études et mises au point. Bien que formant un ensemble cohérent, ces dernières ne se dessinent pas pour le moment avec le relief désirable.

J. PERGENT

(Chef de Bataillon du cadre de réserve
J. Perret-Gentil)
